

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021.**

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la plaine, compte-tenu des circonstances liées à la COVID19, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15*

Date de convocation du Conseil Municipal: 02/02/2021

**PRESENTS:** SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, PAGEL-VENABLES Anne, CHICOT Christian, DU LAURIER Virginie, LECACHEUR Maud, CUFFEL Sonia, LE ROLLAND Pierre (arrivé à 18h46mn), VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

**ABSENTS:** LECOURT Raymonde excusée, ANDRIEU Alain excusé, MORVAN Vincent excusé.

**SECRETAIRE :** LECACHEUR Maud.

### **1. Procès-verbal de la séance du 18/01/2021.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. RPQS -Eau – Assainissement Collectif – Assainissement Non Collectif.**

Chaque conseiller municipal a reçu les RPQS -Eau – Assainissement Collectif – Assainissement Non Collectif.

Après questions posées, M. le Maire informe l'assemblée que :

- Le périmètre de l'ancien syndicat d'eau de Manneville la Goupil n'a pas le même prestataire que les autres car les contrats en cours au moment du transferts de compétence continuent à courir jusqu'à leur expiration.
- Le prix de l'eau et de l'assainissement est plus élevé sur Manneville la Goupil car avant le transfert de compétence, beaucoup de travaux d'assainissement ont été réalisés (réseaux, stations d'épuration).
- L'harmonisation des prix de l'eau et de l'assainissement se fera en 2027. Vraisemblablement, Manneville la Goupil devrait voir le prix de l'eau et de l'assainissement diminuer, mais il sera aussi nécessaire de financer les secteurs qui ne sont pas encore équipés en matière d'assainissement collectif.
- Remarque : L'eau est de bonne qualité sur Manneville la Goupil et le réseau est en très bon état.

Après avoir entendu ces remarques, le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité les RPQS - Eau – Assainissement Collectif – Assainissement Non Collectif joints à la présente délibération.

### **3. Renouvellement du contrat d'entretien de l'installation de la cloche et de l'horloge de l'église.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de renouvellement de contrat d'entretien de l'installation de la cloche et de l'horloge de l'église.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien s'élève à la somme de 205.00€ HT.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à 8 voix pour et 4 voix contre le renouvellement du contrat d'entretien de l'installation de la cloche et de l'horloge de l'église.**

Les 4 voix contre arguent du fait que l'horloge ne fonctionnant plus, elle doit faire l'objet d'une modernisation représentant un coût de 2039.10€ HT soit 2 446.92€ TTC que la commune n'est pas en mesure d'entreprendre financièrement à ce jour (attente d'une meilleure visibilité budgétaire). Il est donc inopportun de souscrire un contrat uniquement pour la cloche, qui elle ne présente pas de signe de dysfonctionnement.

Les 8 voix pour, insistent sur la nécessité d'un entretien régulier de la cloche qui ne doit pas tomber en panne,

l'horlogerie ne fonctionnant plus. En effet, la cloche et l'horloge d'une église étant régulatrices de la vie sociale, la population pourrait ne pas comprendre un dysfonctionnement sur le long terme de l'une et de l'autre.

#### **4. Travaux de modernisation du système d'horlogerie de l'église.**

M. le maire informe le conseil municipal que le système d'horlogerie de l'église nécessite des travaux de modernisation. L'installation existante, réalisée en pignonnerie et tringlerie est vétuste et prend beaucoup de jeu.

La proposition commerciale de l'entreprise Biard-Roy s'élève à la somme de 2 039.10€ HT soit 2 446.92€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et n'ayant pas suffisamment de visibilité financière avant le vote du budget primitif, décide de sursoir à toute décision et de reporter la question à l'ordre du jour du conseil municipal d'avril prochain.

#### **5. Demandes de remboursement des salles des fêtes.**

Compte-tenu de l'épidémie de COVID 19 et de l'impossibilité de louer les salles des fêtes, Le conseil municipal, après avoir délibéré décide le remboursement des locations des salles des fêtes aux personnes suivantes :

LHERICEL :	80€
PARIS :	540€
PROSPER :	100€
LECOURT :	40€
MAUGER :	80€
MINA :	150€
-----	

TOTAL : 990€

#### **6. Suppression de la régie des salles des fêtes.**

Considérant la fermeture de la trésorerie de Goderville et l'obligation désormais de se déplacer à la trésorerie de Fécamp afin de déposer les chèques de la régie des salles des fêtes, le conseil municipal, après avoir délibéré décide de supprimer la régie des salles des fêtes n°29 à compter du 01/03/2021.

En conséquence, des titres de recette seront désormais émis.

#### **7. Demande de prise en charge lunettes de travail – Christelle Lacaille.**

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour Mme Lacaille Christelle, Secrétaire, d'avoir des verres de lunette dégressifs pour travailler sur ordinateur, en plus de ses lunettes habituelles.

Ces lunettes étant destinées exclusivement pour le travail sur ordinateur, Mme Lacaille demande à la commune la prise en charge de cette dépense.

Le montant s'élève à la somme de 229.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité du remboursement au profit de Mme Lacaille de ses lunettes de travail.

#### **8. Bibliothèque municipale – nouveau portail D8.**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 18/01/2021 :

*« Afin de pouvoir mettre à disposition des usagers la consultation des ouvrages de la bibliothèque via le site*

internet de la commune, il conviendrait de mettre en place un nouveau portail D8 incluant notre catalogue en ligne à la place de l'actuel portail en version D7 pour un montant HT de 100€ et formation pour un montant HT de 300€ soit un montant total TTC de 420€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de prendre un temps de réflexion et de surseoir à toute décision.

La question est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. »

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à 13 voix pour et 1 abstention, de mettre en place le nouveau portail D8 à la place de l'actuel portail en version D7 pour un montant HT de 100€ et formation pour un montant HT de 300€ soit un montant total TTC de 420€.

## **9. Elévateur bibliothèque.**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 18/01/2020 :

« M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'élévateur de la bibliothèque n'a pas pu être réparé suivant le devis d'un montant de 3 077.01€ HT soit 3 246.24€ TTC.

La société n'a pas pu démonter le moteur afin de le remplacer, la vis sans fin étant endommagée. En conséquence, un nouveau devis a été établi s'élevant à un montant de 5 858.40€ HT soit 6 585.64€ TTC.

Le coût de la remise en état étant élevé, M. le maire a contacté deux fournisseurs afin d'obtenir des devis pour la pose d'un nouveau système, plus performant et fermé ; et pour lequel la collectivité pourrait bénéficier de subventions de la DETR, du DSIL et du Département allant de 45 à 80%, après avoir fait une demande d'autorisation de travaux ; s'agissant d'un accès pour personnes à mobilité réduite.

Proposition de la société STEGELEC :

Montant HT : 20 946.41€, montant TTC : 25 135.69€

Nous sommes à ce jour en l'attente de la proposition de la société ERMHES qui se déplace demain le 19 janvier sur place.

En l'attente de ce nouveau devis, l'assemblée décide de surseoir à toute décision et de reporter la question à la prochaine réunion de conseil municipal. »

La société Ermhès a été contactée et a remis un devis d'un montant HT de 25 950.00€ soit TTC 27 377.25€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ✓ De procéder au changement de l'élévateur actuel par un nouvel élévateur clos.
- ✓ De retenir la proposition de la société STEGELEC pour un montant HT de 20 946.41€ soit TTC : 25 135.69€.
- ✓ De demander une subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Département, au taux le plus élevé.

### **Le Plan de Financement est le suivant :**

Dépense HT :	20 946.41€
Subvention DETR : 20 946.41€ x 30% :	6 283.92€
Subvention DSIL : 20 946.41€ x 25% :	5 236.60€
Subvention du Département : 20 946.41€ x 25% :	5 236.60€

TOTAL Subvention :	16 757.76€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE :	4 188.65€
TVA :	4 189.28€
<b>TOTAL :</b>	<b>8 377.93€</b>

Etant entendu que le démontage de l'élévateur existant sera effectué par les adjoints techniques.

#### **10. Lotissement Clos des Narcisses.**

N'ayant pas reçu à ce jour de courrier de demande de M. Leleux, Président de l'association des copropriétaires, la question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **11. Convention Mare Dumesnil.**

M. le Maire n'ayant pu rencontrer à ce jour M. Gouvazé de la communauté de communes, la question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **12. Le point sur les travaux en cours.**

- **Vitrine Michel Vincent.**

La vitrine Michel Vincent est en place.

- **Barrière FRANCOFIL.**

La barrière est terminée et posée. M. le Maire évoque le mécontentement de quelques usagers du parking qui se sont manifestés sur facebook. M. Port de l'entreprise Francofil a répondu aux intéressés.

M. le Maire invite chacun à aller voir sur facebook les commentaires et un courrier sera publié sur panneau-pocket.

- **Enseigne mairie.**

Le projet d'enseigne mairie est reporté tant que la façade du bâtiment n'aura pas fait l'objet d'un ravalement.

Une réflexion sur l'enseigne sera menée par la suite.

Un devis pour le ravalement a été demandé. La dépense HT s'élève à la somme de 6 492.00€ HT soit 7 790.40€ TTC.

Au vu du dit devis, la question qui se pose est de savoir si les adjoints techniques seraient en mesure d'effectuer cette tâche.

Renseignements seront pris au sujet de la législation du travail en hauteur.

#### **13. Le point sur SIVOS – Communauté de Communes (réflexion sur le calendrier partagé).**

- **Le point sur le SIVOS :**

Des travaux vont être effectués dans le couloir de l'école élémentaire. Travaux qui consistent à enlever les vitres entre la salle de classe et la salle de réunion avec le couloir, pour les remplacer par du placoplâtre. Les travaux seront réalisés par l'agent d'entretien.

La prochaine réunion de SIVOS aura lieu le 25 février prochain à Virville.

Il est évoqué le plan de relance informatique qui permettrait d'obtenir des subventions de l'ordre de 50 à 70% dans

le cadre de la mise en place d'un socle numérique. Un travail de réflexion va être mené en partenariat avec l'école dont la référente sera Mme Merrant.

Mme Cuffel évoque la mise en commun des bouteilles d'eau des enfants dans le cadre de la cantine et s'interroge sur le bien-fondé de cette mesure, surtout en période de pandémie.

M. Nicaud se rapprochera du personnel de la cantine afin de savoir ce qu'il en est.

- **Le point sur la Communauté de Communes (réflexion sur le calendrier partagé) :**

#### **Calendrier partagé :**

Mme Pagel-Venables expose dans la présentation jointe l'opportunité de la mise en place d'un agenda partagé ainsi que les possibilités offertes.

Une présentation sera faite le 12 mars à 18h00 et le 13 mars à 10h30 afin de choisir parmi les trois solutions que sont Framagenda, Gmail ou Outlook.

#### **Communauté de Communes « Campagne de Caux :**

Mme Pagel-Venables informe l'assemblée de la réflexion de la Communauté de Communes qui s'interroge sur l'opportunité de conclure un contrat culture – enfance – territoire et jeunesse proposé par le ministère de la culture et de l'éducation.

#### **14. Location Barnum.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il lui a été demandé la location du barnum.

Aucun tarif n'ayant été retrouvé en mairie, il conviendrait d'en instaurer un si l'assemblée décidait de le proposer à la location.

La question sera revue lorsque l'assemblée délibérera sur les tarifs 2022 de location des salles des fêtes.

#### **15. Projet de structure au droit des écoles.**

Compte-tenu du coût élevé des structures, une réflexion sera menée sur la fabrication en interne du produit, ce qui valoriserait le travail de créativité des adjoints techniques.

La première démarche consistera donc à se renseigner sur le prix des matériaux (bois, qualité...) et de voir avec les adjoints techniques s'ils sont en mesure d'effectuer ce genre de structure.

La question est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **16. Emplacements réservés n°5 et n°11 – Parcelle B 681 et B754 – 94 route Guy de Maupassant.**

M. le Maire expose à l'assemblée que les parcelles B681 et B754 situées au 94 route Guy de Maupassant et appartenant aux consorts Siegmund ont fait l'objet d'un compromis de vente.

Une partie de ces parcelles de terrain figure dans le PLU de la commune en emplacements réservés n°5 et 11.

La question posée est donc de savoir si la commune souhaite renoncer ou non à cette opération.

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer aux emplacements réservés n°5 et n°11, impactant les parcelles B681 et B754.

#### **17. Questions diverses.**

Il est décidé des dates de réunions suivantes :

**CCAS : jeudi 11 mars à 18h00** : il sera évoqué la possibilité de mettre en place une manifestation Pâques prochain au profit des enfants. En respectant les mesures sanitaires, l'idée serait de créer un parcours avec des animaux (lapins, poules...) sur la pelouse en face du salon de coiffure avec distribution de friandises.

**CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 18 mars à 18h30**, consacré aux dossiers de demandes de subvention.

**CONSEIL MUNICIPAL : lundi 29 mars à 18h00**, consacré au vote du compte administratif et du budget primitif.

La séance est levée à 20h50mn.